



---

**La Table de quartier**  
Hochelaga-Maisonneuve

# **GUIDE DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE CONCERTATION**

Préparé en collaboration avec le  
Comité des porte-parole

2015-2016

## Table des matières

La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve.....	4
Contexte.....	4
Mission.....	4
Objets.....	5
La concertation.....	5
Les membres.....	6
Comités de concertation.....	7
Constitution.....	7
Mandat.....	7
Composition.....	8
Fonctionnement.....	8
Objectifs.....	8
Orientations générales.....	8
Plan d'action et rapport d'activité.....	8
Porte-parole.....	9
Rémunération et budget.....	9
Chantier.....	9
Règles de fonctionnement d'un Comité, ses priorités et son mode d'intervention.....	10
Mandats spécifiques des comités.....	10
Prise de décisions.....	10
Mandats spécifiques des chantiers.....	10
Mandats du porte-parole.....	10
Mandats de la permanence ltqhm.....	11
Rôles des membres du comité.....	11
Calendrier de la concertation.....	11
Correspondance.....	12
Lettres d'appui.....	12
Commandites.....	13
Historique, mission et fonctionnement des Comités de concertation LTQHM.....	13
Comités de concertation.....	13
Comité activité physique, loisirs et culture.....	14
Historique.....	14
Mission du Comité.....	14
Objectifs spécifiques.....	15
Principales réalisations.....	15
Liste des chantiers.....	15
Mode de fonctionnement.....	15
Comité alimentation.....	16
Historique.....	16

Mission du Comité.....	16
Objectifs spécifiques.....	16
Principales réalisations.....	16
Liste des chantiers.....	17
Mode de fonctionnement.....	17
Vocabulaire.....	17
<b>Comité aménagement du territoire.....</b>	<b>18</b>
Historique.....	18
Mission du Comité.....	18
Objectifs spécifiques.....	19
Principales réalisations.....	19
Liste des chantiers.....	19
Mode de fonctionnement.....	19
<b>Comité défense de droits.....</b>	<b>20</b>
Historique.....	20
Mission du Comité.....	20
Objectifs spécifiques.....	21
Principales réalisations.....	21
Liste des chantiers.....	21
Mode de fonctionnement.....	21
<b>Comité éducation.....</b>	<b>22</b>
Historique.....	22
Mission du Comité.....	22
Objectifs spécifiques.....	22
Principales réalisations.....	23
Liste des chantiers.....	23
Mode de fonctionnement.....	23
Vocabulaire.....	24
<b>Comité santé.....</b>	<b>25</b>
Historique.....	25
Mission du Comité.....	25
Objectifs spécifiques.....	25
Principales réalisations.....	25
Liste des chantiers.....	26
Mode de fonctionnement.....	26
Vocabulaire.....	26

# LA TABLE DE QUARTIER HOCHELAGA-MAISONNEUVE

## Contexte

---

À la base, La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, était une instance de concertation regroupant presque essentiellement des organismes communautaires du quartier. D'une instance décisionnelle communautaire, La Table de quartier a depuis accru l'éventail de l'adhésion de ses membres. C'est le fait que le mouvement communautaire ait accepté que les autres acteurs sociaux de la communauté puissent intervenir formellement dans toutes les étapes décisionnelles qui est venu élargir le spectre des membres participant au développement social du quartier.

Sans oublier que le processus décisionnel préconisé est maintenant réparti horizontalement parmi les diverses instances de l'organisation. À la base ayant un statut d'influence, ces nouveaux acteurs de La Table de quartier deviennent alors des acteurs de plein droit. Ainsi, en 2013, lors d'une assemblée générale spéciale, les six Comités de concertation de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve furent adoptés ainsi que leurs mandats, composition, fonctionnement, orientations générales et objectifs.

La refonte de la concertation locale en l'instance de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve par la mise en œuvre de ses six Comités de concertation a donc apporté une réorganisation complète des manières de faire. Cet élargissement de membres et cette réforme du processus décisionnel demandent un fonctionnement nouveau au sein même des Comités de concertation. Un tel guide de fonctionnement s'annonçait alors essentiel pour assurer un bon déroulement de la concertation locale.

Ce guide de fonctionnement fut élaboré en collaboration avec le Comité des porte-parole et vise à inspirer les Comités de concertation. Celui-ci fut mis en place pour partager un modèle de fonctionnement interne pour ces derniers et ne se veut pas comme un outil coercitif de ceux-ci.

## Mission

---

La corporation vise l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population par l'action communautaire concertée comme approche privilégiée du développement social local (1.6 Règlement général).

## **Objets**

---

Favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs sociaux du territoire afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (1.5.1 Règlement général). ;

Susciter ou mener des actions communes visant le mieux-être de la population du territoire et la participation des citoyennes et citoyens à la vie démocratique ( 1.5.2 Règlement général). ;

Développer un meilleur partenariat entre les organismes communautaires afin d'améliorer l'accessibilité aux services communautaires et institutionnels ( 1.5.3 Règlement général). ;

## **La concertation**

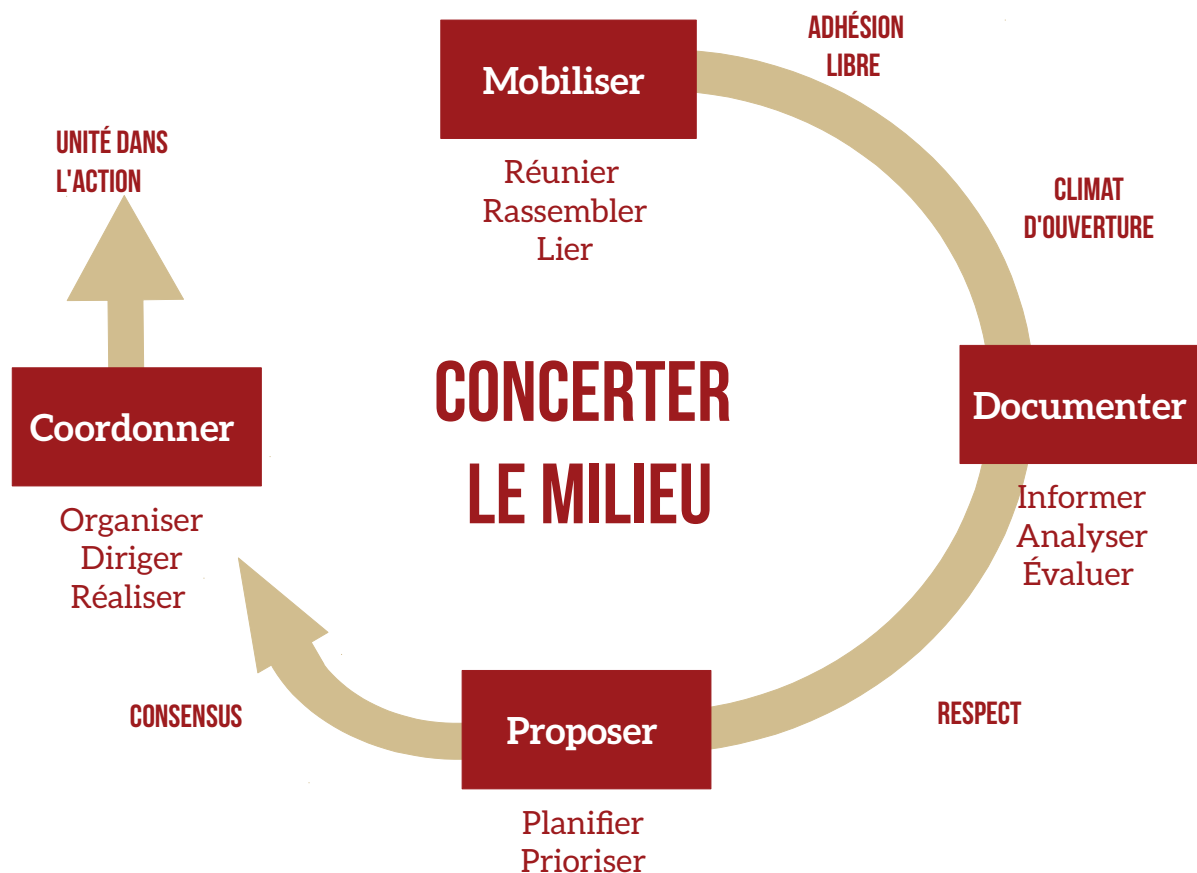
---

C'est un processus continu impliquant des personnes et/ou organisations engagées dans l'accomplissement d'un projet commun (1.7 Règlement général).

LTQHM a des objectifs précis pour favoriser la concertation :

- Mobiliser les partenaires en les rassemblant autour des enjeux locaux;
- Documenter le quartier pour permettre une meilleure connaissance des enjeux locaux;
- Proposer un plan d'action concerté contenant des priorités choisies de façon consensuelle;
- Coordonner la mise en œuvre du plan d'action concerté pour favoriser l'unité dans l'action.

La concertation est une stratégie de développement. À travers les étapes de la concertation, nous tentons d'inscrire certaines valeurs. La concertation suppose une adhésion entièrement libre qui n'est assujettie à aucune condition qui n'ait été acceptée par l'ensemble des partenaires et encore moins à aucune pression. Nos débats se déroulent dans un climat d'ouverture. Une attitude de respect mutuel, en dépit des inégalités et l'acceptation de nos différences, permet de dégager des consensus sur les fondements de l'intervention communautaire et les priorités d'action. Émerge de ce processus une forte volonté d'unité dans l'action qui est l'objectif ultime de la concertation.



## Les membres

---

La corporation compte deux catégories de membres (2.1 Règlement général).

### *Membre régulier*

Cette catégorie se divise en trois sous-catégories (2.1.1 Règlement général) :

**Membre citoyen** : Personne physique qui réside ou travaille sur le territoire (2.1.1.1. Règlement général).

**Membre communautaire** : Personne morale enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec comme organisme à but non-lucratif, représentée par un délégué conformément à l'article 2.4, qui intervient dans le territoire (2.1.1.2 Règlement général).

**Membre collectif** : Personne morale, autre que celle prévue à l'article 2.1.1.2, qui a une adresse corporative sur le territoire (2.1.1.3 Règlement général).

## ***Membre associé***

Cette catégorie se divise en deux sous-catégories (2.1.2 Règlement général) :

**Membre citoyen :** Personne physique qui ne réside pas et ne travaille pas sur le territoire (2.1.2.1 Règlement général).

**Membre collectif :** Toute personne morale qui n'a pas son lieu d'affaire et n'intervient pas sur le territoire, mais qui dessert au moins une partie de la population résidant sur le territoire (2.1.2.2 Règlement général).

## ***Conditions d'admissibilité***

Avoir reçu l'agrément de son adhésion par le conseil d'administration (2.2.3 Règlement général).

## **Comités de concertation**

---

### **CONSTITUTION**

Toute assemblée de membres peut, en tout temps, constituer un ou des Comités de concertation pour les objets qu'elle détermine et confier à ce ou ces Comités les responsabilités et mandats qu'elle établit (6.1 Règlement général).

### **MANDAT**

Les Comités de concertation ont pour mandat de développer des activités, des services ou des projets sur des dossiers correspondant à leur champ d'intervention. Ils peuvent être associés à la gestion des budgets confiés à la corporation pour des activités en lien avec leur champ d'expertise (6.2 Règlement général).

## **COMPOSITION**

Les Comités de concertation doivent viser le regroupement de l'ensemble des catégories d'âge et sont composés de citoyenNEs ainsi que des personnes représentant un membre communautaire ou collectif et qui sont intéressÉEs par le mandat du Comité. Le Comité peut inviter toutes personnes qui pouvant contribuer à ses travaux.

*\*Seuls les membres réguliers de la corporation ont droit de vote dans les Comités de concertation (6.2.1 Règlement général).*

## **FONCTIONNEMENT**

Chaque Comité de concertation détermine ses propres règles de fonctionnement, ses priorités et son mode d'intervention. Ceux-ci doivent cependant être concordants avec le Règlement général de LTQHM et les orientations déterminées par les assemblées des membres. Tous les membres d'un Comité de concertation sont conjointement et solidairement responsables de son bon fonctionnement (6.2.2 Règlement général).

## **OBJECTIFS**

Les objectifs des Comités consistent à établir la liste des actions en cours, de les faire connaître et d'identifier les besoins afin d'élaborer des solutions (6.3 Règlement général).

## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Les orientations générales consistent à faciliter la complémentarité des actions, supporter les initiatives en place et favoriser les initiatives nouvelles (6.4 Règlement général).

## **PLAN D'ACTION ET RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Au 30 juin de chaque année, chaque Comité doit présenter au conseil d'administration un plan d'action annuel conséquemment aux orientations déterminées par l'assemblée des membres, ainsi qu'un rapport des activités réalisées au cours de l'année précédente. Ces documents seront présentés pour adoption lors de l'assemblée générale annuelle (6.5 Règlement général).



## **PORTE-PAROLE**

Chaque Comité de concertation doit nommer unE porte-parole qui sera chargé de faire la liaison avec les autres instances de la concertation. Le ou la porte-parole est notamment chargéE d'informer les assemblées de membres de l'avancement des travaux de son Comité de concertation (6.6 Règlement général). La durée du mandat du porte-parole d'un Comité est de deux ans. La durée de ce mandat peut varier en fonction de la disponibilité du porte-parole et de décisions du dit Comité. En fin de mandat, dans l'éventualité où un Comité ne parviendrait pas à trouver un substitut au porte-parole en poste, il est possible pour ce dernier de renouveler le mandat de ce dernier.

Chaque Comité doit également nommer une personne qui sera chargée d'agir à titre de substitut du porte-parole. Ainsi, dans l'éventualité où le ou la porte-parole ne soit pas dans la possibilité de remplir ses fonctions, le substitut pourra assumer le mandat de celle ou celui-ci.

## **RÉMUNÉRATION ET BUDGET**

Les membres des Comités de concertation ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services. Ils peuvent cependant recevoir le remboursement des dépenses effectuées dans le cadre de leur mandat après approbation par la direction générale ou le conseil d'administration et selon les politiques en vigueur. Par ailleurs, la direction générale peut autoriser tout budget requis au fonctionnement d'un Comité de concertation et autoriser toute(s) dépense(s) à cet effet (6.7 Règlement général).

## **CHANTIER**

Le cas échéant, un Comité peut constituer, maintenir ou abolir des chantiers. Ceux-ci peuvent aborder une thématique spécifique du Comité ou encore développer une réflexion visant à constituer les bases sur lesquelles le Comité pourra travailler.

## Règles de fonctionnement d'un Comité, ses priorités et son mode d'intervention

---

### MANDATS SPÉCIFIQUES DES COMITÉS

- Nommer le ou la porte-parole et son substitut;
- Produire le plan d'action et le rapport d'activités;
- Recevoir, étudier, amender et adopter les documents provenant des Chantiers;
- Mettre en œuvre le plan d'action et coordonner la mise en œuvre des plans d'action des Chantiers;
- Gérer et contrôler le budget;
- Adopter le calendrier des rencontres.

### PRISE DE DÉCISIONS

Le mode décisionnel par consensus est privilégié. S'il n'est pas possible de l'atteindre, le vote des membres peut être sollicité.

*\*Seuls les membres réguliers de la corporation ont droit de vote dans les Comités de concertation (6.2.1 Règlement général).*

### MANDATS SPÉCIFIQUES DES CHANTIERS

- Nommer le ou la représentantE;
- Produire le plan d'action et le rapport d'activités;
- Mettre en œuvre le plan d'action.

### MANDATS DU PORTE-PAROLE

- Participer à l'élaboration, avec le comité de coordination ou avec la permanence de LTQHM, de l'ordre du jour des rencontres;
- Animer les rencontres du Comité et veiller au bon déroulement des rencontres du Comité;
- Informer les assemblées de membres de l'avancement des travaux de son Comité;
- Faire le lien avec les autres Comités;
- Assurer la transmission du rapport d'activités et du plan d'action ;
- Informer, le Comité de l'évolution du budget qui lui a été attribué;
- Reporter ou annuler une rencontre selon les événements;
- Collaborer et appuyer la rédaction et la publication des nouvelles du Comité dans les médias appropriés s'il y a lieu;
- Siéger et participer au Comité des porte-parole.

## **MANDATS DE LA PERMANENCE LTQHM**

- Coordonner les communications du Comité (outils ou documents), la rédaction et publication des nouvelles du Comité dans les médias appropriés;
- Voir à l'élaboration conjointe de l'ordre du jour avec le ou la porte-parole;
- Assurer la rédaction des comptes rendus du Comité ou voir à l'élaboration d'un processus de prise de notes afin de veiller à une rédaction homogène et efficiente;
- Participer et veiller au bon fonctionnement du Comité;
- Recueillir et archiver les comptes rendus et les ordres du jour des Comités et des Chantiers;
- S'assurer que la documentation soit remise aux participants des Comités et des Chantiers;
- Mettre à jour la liste des participants;
- Accueillir et orienter les nouveaux participants;
- Assurer le lien avec les communications de LTQHM;
- Choisir les lieux de rencontres du Comité et veiller à la logistique pour l'organisation de ces dites rencontres.

## **RÔLES DES MEMBRES DU COMITÉ**

- S'engager à participer à la mise en œuvre du plan d'action du Comité pour l'année de réalisation en cours ou veiller aux suivis avec la permanence de LTQHM en cas d'absence;
- Appuyer et collaborer au développement d'outils ou de documents du Comité;
- Mettre à profit son expertise dans l'élaboration du plan d'action du Comité;
- Assurer le transfert approprié de documents ou d'informations au sein de son organisation ou d'acteurs du milieu qu'il représente;
- Contribuer aux travaux du Comité et au bon fonctionnement de celui-ci;
- Adhérer à un ou plusieurs Comité(s) et s'engager à participer aux rencontres de celui-ci;
- Évaluer annuellement sa participation au sein du Comité.

## **CALENDRIER DE LA CONCERTATION**

### **Septembre - Juin**

Les rencontres régulières des Comités de concertation se déroulent durant l'année scolaire soit entre les mois de septembre à juin. Pendant ces mois, les Comités de concertation sont tenus de travailler à la réalisation de leur plan d'action respectif.

## **Septembre**

Pour le mois de septembre, les Comités de concertation doivent travailler et valider leur plan d'action annuel en rencontre régulière de son Comité suite au dépôt de celui-ci au conseil d'administration au mois de juin. Ce plan d'action sera ensuite déposé en assemblée générale annuelle de La Table de quartier.

## **Octobre**

En octobre, chaque Comité de concertation doit présenter son bilan de l'année précédente et ses perspectives pour l'année en cours lors de l'assemblée générale annuelle de La Table de quartier.

## **Mai-Juin**

Cette période de l'année est réservée pour l'évaluation de la concertation et produire le bilan annuel des actions du Comité. Au 30 juin, les Comités de concertation doivent remettre une copie de leur bilan annuel à La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve. Les Comités sont également invités à remettre les dates de leur rencontre pour l'année d'actions à venir dans le but de planifier le calendrier global de la concertation locale.

## **CORRESPONDANCE**

### **Correspondance régulière**

Les correspondances quotidiennes et régulières avec les membres et le milieu sont coordonnées par LTQHM.

### **Correspondance officielle**

La correspondance officielle de la corporation est signée soit par la présidence ou la direction générale.

## **LETTRES D'APPUI**

Les lettres d'appui à des projets ou à des organismes sont signées soit par la présidence ou par la direction générale. Lorsque la demande concerne un Comité de concertation, en accord avec la-le porte-parole du Comité, les coordonnées du porte-parole seront indiquées pour effectuer le suivi.

## COMMANDITES

Les demandes de commandites sont signées soit par la présidence ou par la direction générale. La visibilité du commanditaire est prévue dans la politique de commandites de LTQHM.

## Historique, mission et fonctionnement des Comités de concertation LTQHM

---

À ce jour, six Comités de concertation se rencontrent régulièrement afin de réaliser et mettre en œuvre leur plan d'action annuel. Chaque Comité se doit de suivre le mode de fonctionnement des Comités de concertation. Par contre, chaque Comité a sa propre histoire, son mandat et ses règles de fonctionnement qui furent décidés par ses membres.

## COMITÉS DE CONCERTATION

- Activité physique, loisir et culture
- Alimentation
- Aménagement du territoire
- Défense de droits
- Éducation
- Santé



## Comité activité physique, loisirs et culture

---

## HISTORIQUE

Le Comité activité physique, loisir et culture, dans sa forme actuelle, est l'un des nouveaux Comités de

La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve. Il succède, en partie, au Comité 12-17 ans de la défunte table Concertation jeunesse Hochelaga-Maisonneuve, qui visait l'amélioration de la qualité de vie des jeunes de 12 à 25 ans. Le Comité 12-17 ans de Concertation Jeunesse, qui regroupait principalement des intervenants du quartier, veillait à la programmation d'activités pour les jeunes pendant les journées pédagogiques et période de la semaine de relâche. Suite à des journées de réflexions sur la concertation du quartier par Concertation Jeunesse, une volonté de mettre en place un comité qui travaillerait sur les enjeux de l'activité physique, du loisir et de la culture fut partagée par les participants. Aujourd'hui, c'est une douzaine d'intervenants des milieux communautaires et institutionnels qui travaillent sur les questions de l'accessibilité aux activités et aussi à sensibiliser et valoriser l'activité physique, le loisir et la culture auprès de la population d'Hochelaga-Maisonneuve.

### **MISSION DU COMITÉ**

Favoriser la pratique d'activité physique et de loisir sur une base régulière ainsi que la médiation culturelle auprès de l'ensemble des résidentEs du quartier.

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Améliorer l'accessibilité aux services en activité physique, en loisirs et en culture;
- Sensibiliser la population aux bienfaits de l'activité physique, de loisir et de la culture sur le mieux-être;
- Augmenter le maillage entre les organismes à vocation sportive, de loisirs et culturelle.

### **PRINCIPALES RÉALISATIONS**

- Carnaval hivernal;
- Début des ligues communautaires;
- Augmentation de la collaboration entre divers acteurs des secteurs du loisir et de l'activité physique.

## LISTE DES CHANTIERS

- Sous-comité outil pour recensement des activités;
- Sous-comité Carnaval hivernal;
- Sous-comité ligues communautaires.

## MODE DE FONCTIONNEMENT

Le Comité ne s'est pas doté d'un mode de fonctionnement officiel. Environ 4 rencontres du grand Comité ont lieu par année et d'autres suivis sont réalisés lors du travail en sous-comité.



## Comité alimentation

### HISTORIQUE

En 1987, des groupes communautaires du quartier forment La Coalition sur l'alimentation dans Hochelaga-Maisonneuve. Celle-ci s'est transformée en Comité alimentation en 2011, dans la foulée de la restructuration de LTQHM.

### MISSION DU COMITÉ

Favoriser l'autonomie et la sécurité alimentaire de la population du quartier.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Favoriser le maillage et les collaborations entre les acteurs de l'alimentation du quartier;
- Exercer une influence politique sur les enjeux en lien avec l'alimentation;
- Consolider les services et développer des activités et des projets en lien avec les besoins actuels des populations du quartier.

## **PRINCIPALES RÉALISATIONS**

- Mobilisation des acteurs de l'alimentation depuis 1987;
- Mois de la nutrition dans Hochelaga-Maisonneuve;
- Journées de réflexions sur la sécurité alimentaire en mars 2013;
- Études sur l'alimentation dans le quartier.

## **LISTE DES CHANTIERS**

- Portrait de quartier en alimentation;
- Mois de la nutrition;
- Solutions aux déserts alimentaires;
- Magasins-Partage de Noël et de la rentrée scolaire.

## **MODE DE FONCTIONNEMENT**

Le Comité se rencontre environ 6 fois par année. Ses rencontres sont organisées par un comité de coordination.

## **VOCABULAIRE**

### **Sécurité alimentaire**

Lorsque toute la population a un accès physique, en tout temps et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant, sain, nutritif, qui satisfait les besoins énergétiques, qui permet de mener une vie saine et active, à un coût raisonnable et acceptable au point de vue social et culturel; lorsque les personnes ont un pouvoir d'achat adéquat, ont accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et permet de faire des choix alimentaires éclairés dans l'esprit du développement



durable. (Coalition sur l'alimentation).

### **Autonomie alimentaire**

C'est l'accès en tout temps et à long terme à une quantité quotidienne suffisante de nourriture, à un coût raisonnable et c'est le pouvoir de choisir, en toute dignité et en ayant accès à une information claire et fiable, à une alimentation saine, variée et salubre (RCCQ).



## **Comité aménagement du territoire**

---

### **HISTORIQUE**

La préoccupation d'un comité environnement émerge suite au Forum de développement social d'Hochelaga-Maisonneuve. La zone sud-ouest du quartier avait d'ailleurs été principalement ciblée comme espace à revitaliser. En parallèle, différents projets sont réalisés dans le quartier (dépôt d'un projet de quartier 21, en collaboration avec l'Éco-Quartier Hochelaga, Opération populaire d'aménagement, en collaboration avec le comité de mobilisation du CDLCHM etc.). Des événements sont aussi organisés ; marche exploratoire de l'OPA, Promenades de Jane, Fête des récoltes, partenariat avec le Pavillon d'éducation populaire, etc. On constate également que plusieurs acteurs régionaux ont

des idées pour le quartier mais qu'ils ont des difficultés à entrer sur le territoire, et ainsi, que le développement d'initiatives se fait plutôt pièce par pièce, sans cohérence globale. Le chantier cadre bâti, quant à lui, consiste au prolongement logique du comité logement du CDLCHM et de l'instance locale du groupe de ressources techniques Batir son quartier, dans Hochelaga-Maisonneuve.

## **MISSION DU COMITÉ**

Par une action concertée avec les organismes et les citoyenNEs, travailler à un environnement sain et sécuritaire ainsi qu'un milieu de vie inclusif, accueillant et accessible aux résidentEs d'Hochelaga-Maisonneuve.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Offrir un espace de concertation, de réflexions et de recherche sur les enjeux d'aménagement du territoire du quartier;
- Favoriser les communications et la diffusion d'information sur les enjeux et actions d'aménagement du territoire;
- Favoriser l'implication citoyenne dans l'amélioration de l'aménagement du territoire;
- Promouvoir un environnement sain, sécuritaire et accueillant;
- Promouvoir un cadre bâti adapté et accessible à la population.

## **PRINCIPALES RÉALISATIONS**

- Contribuer au projet de Lien Vert dans le cadre de la RUI;
- Réunir les acteurs en logement, notamment en logement social, et tenter de veiller à ce que les projets mis sur pied correspondent aux besoins de la communauté et soient en arrimage avec les autres actions développées;
- Réseautage et mise en commun des acteurs en aménagement urbain et en environnement;
- Démarche pour une demande de subvention à Quartier 21 pour réaliser des actions citoyennes;
- Appui à la démarche citoyenne Vert Préfontaine.

## **LISTE DES CHANTIERS**

- Environnement;

- Cadre bâti.

## **MODE DE FONCTIONNEMENT**

Un calendrier de rencontres est établi à l'avance pour le Chantier environnement et non pour le Chantier cadre bâti. Toutes personnes intéressées peuvent assister aux rencontres des Chantiers ou du Comité. En général, deux rencontres du Comité aménagement du territoire sont prévues par année.



## Comité défense de droits

### HISTORIQUE

Le Comité défense de droits de La Table de quartier était auparavant connu sous le nom de Comité de mobilisation de la Corporation de développement local et communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve (CDLCHM).

C'est en 2007, que la Coalition Heille! On ne demande pas la lune! s'est formée pour organiser une action dans le cadre de La Neige brûle, une journée d'actions régionales dans le cadre du Forum social mondial. Un besoin de concertation sur la thématique de la mobilisation et de la défense de droits s'est donc ressenti par divers groupes du quartier. Les rencontres de la Coalition Heille! se sont donc poursuivies et, au fil de temps, celle-ci est devenue le comité de mobilisation du CDLCHM.

En 2013, lors de la création de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, le Comité a adopté le nom de *défense de droits*. Depuis, il assure la défense collective des droits des citoyenNEs et des groupes du quartier.

### MISSION DU COMITÉ

Développer une vision de quartier en ce qui a trait à la défense collective des droits (citoyenNEs, organismes communautaires, publics et parapublics). Le Comité défense de droits n'est pas de facto le porteur de revendications des autres Comités, bien qu'il puisse supporter ces derniers.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Informer et mobiliser la population sur les facteurs qui affectent leur situation socio-économique
- Développer la participation citoyenne;
- Exercer une vigilance en ce qui a trait à la défense collective des droits;
- Soutenir les initiatives citoyennes du quartier visant l'amélioration de la qualité de vie de la population la plus fragilisée.

## **PRINCIPALES RÉALISATIONS**

- Campagne : *Hochelega-Maisonneuve réagit à l'austérité*;
- Soutien à des luttes de membres du Comité;
- Organisation d'assemblées publiques pour les élections.

## **LISTE DES CHANTIERS**

Le Comité n'a pas de sous-comités officiels. Des comités de travail sont formés selon le contexte et les besoins d'avancer certains dossiers rapidement.

## **MODE DE FONCTIONNEMENT**

Le Comité défense de droits se rencontre une fois par mois pour assurer le suivi de ses actions.



## **Comité éducation**

---

### **HISTORIQUE**

Créé en 2006, par Anne St-Pierre du Carrefour Jeunesse Emploi, le Comité éducation est né d'une volonté de réunir tous les institutions ou les groupes liés à l'école, particulièrement ceux travaillant autour de l'enjeu de la persévérance scolaire. L'objectif était d'avoir une perspective globale sur l'éducation pour agir localement dans le quartier, sans attendre d'autres instances. Déjà, plusieurs statistiques, telles que le haut taux de décrochage, avaient révélé des problématiques. Rapidement, le Comité s'est mis en marche et a réalisé plusieurs actions très concrètes, créé un visuel propre, etc. Puis, le Comité a intégré de nouveaux enjeux selon les lacunes constatées ; éducation des adultes, passage vers l'école primaire, etc. Ces sujets sont devenus des chantiers de l'actuel Comité éducation.

### **MISSION DU COMITÉ**

Favoriser et valoriser l'éducation sous toutes ses formes auprès des citoyenNES d'Hochelaga-Maisonneuve.

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Promouvoir et valoriser la persévérance scolaire;
- Valoriser et encourager l'éducation des adultes;
- Valoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture;
- Faciliter le passage : la transition vers l'école.

## **PRINCIPALES RÉALISATIONS**

- Kiosques à la vente trottoir de la rentrée scolaire;
- Calendrier des modèles de persévérance scolaire locaux;
- Gala de reconnaissance des commerçants;
- Journées de la persévérance scolaire;
- Appui à la mise sur pied de 3 antennes de scolarisation à distance dans le quartier;
- Démarche Réseau Réussite Montréal;
- Présence au Comité de quartier scolaire;
- Page Facebook.

## **LISTE DES CHANTIERS**

Le Comité a créé quatre chantiers :

- Adultes apprenants ;
- Transition : passage vers l'école;
- Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ);
- Valorisation et promotion de la persévérance scolaire.

Il soutient également deux initiatives citoyennes ;

- Comité de réflexion sur l'école secondaire;
- Citoyens pour l'école alternative.

## **MODE DE FONCTIONNEMENT**

Il y a 4 rencontres, ouvertes à tous, du grand Comité par année. Les chantiers, quant à eux, se voient selon les besoins et les activités (environ 6-8 fois par année). Les acteurs s'impliquent dans un ou des chantiers seulement et/ou viennent au grand Comité.

## VOCABULAIRE

### **Éducation**

Nous définissons l'éducation comme un ensemble de processus qui vise à assurer aux personnes le développement de ses capacités physiques, intellectuelles et morales. Cette éducation lui permettra d'affronter sa vie personnelle, de la gérer en étant unE citoyenNE responsable et de s'épanouir.

Elle comprend à la fois l'éducation scolaire formelle, l'éducation populaire, l'éducation sociale, l'éducation civique et l'éducation informelle telle que des ateliers, des stages, des formations, par les paires, nos contacts avec la communauté, etc.

### **Espace de communication**

Nous définissons un espace de communication comme un lieu physique (bibliothèque, kiosque, etc.) ou virtuel (courriel, bulletin, site Web, blog, etc.) qui favorise l'échange d'informations, de savoirs et d'expertises. Il peut également être constitué par une réunion regroupant des personnes.

### **Adulte apprenant**

Personne qui entreprend des démarches pour développer davantage ses capacités intellectuelles, morales ou physiques afin d'améliorer ses conditions de vie. Il doit être âgé de 16 ans ou plus.



## **Comité santé**

---

### **HISTORIQUE**

Le Comité Santé s'est créé lors de la restructuration du modèle de concertation dans le quartier et par le fait même, de la naissance de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve. Cependant, l'idée d'un comité sur cette thématique avait germé à la suite de forums organisés par Concertation Jeunesse, table de concertation visant les 12-35 ans. La santé avait alors été identifiée comme un enjeu important dans le quartier. Cette préoccupation était également ressortie lors de journées de consultation, préalablement à la refonte de LTQHM. De plus, plusieurs statistiques venaient de sortir et celles-ci indiquaient le plus haut taux d'ITSS à Montréal et une espérance de vie inférieure à la moyenne montréalaise. Finalement, notons que la santé touche tout le monde, tous les groupes d'âge et de nombreux organismes communautaires, ce qui en fait un sujet incontournable.

### **MISSION DU COMITÉ**

Mobiliser la population, les acteurs et les actrices du quartier afin d'améliorer la qualité et l'espérance de vie en bonne santé de la population du quartier.

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Faciliter l'accès aux services;
- Encourager la pratique de saines habitudes de vie;
- Rappeler l'importance des déterminants de la santé en interpellant les Comités de la table de même que les acteurs externes concernés.

### **PRINCIPALES RÉALISATIONS**

- L'enquête (et le questionnaire) sur les actions en santé réalisées par les groupes communautaires du quartier;
- Les outils de référencement vers les services communautaires et institutionnels du quartier.

## **LISTE DES CHANTIERS**

Des sous-comités ou des chantiers seront créés au besoin, selon les priorités retenues.

## **MODE DE FONCTIONNEMENT**

Le Comité tient entre 6 et 8 rencontres par année. Il se veut inclusif et en constante évolution.

## **VOCABULAIRE**

À VENIR – APRÈS le 17 MARS!!!